

République Française  
 Département : ISERE  
 Arrondissement : Grenoble  
**SAINT AREY - COMMUNE**

Séance du vendredi 20 mars 2026

### Délibération N° DE\_020\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Anne STUTZ.

Présents : Anne STUTZ, Joëlle TROUSSIER, Guy BACCOLI, Pieric VIALLET, Claire MEGIAS, Christel BONDAZ, Nicolas GAIO

Représentés :

Absents et Excusés :

Secrétaire de séance : Claire MEGIAS

### Objet : Désignation des délégués représentant la commune au sein de l'Alpages du Sénépy

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

**Vu** les statuts du Syndicat Intercommunal des Alpages du SENEPLY, et notamment les dispositions relatives à la composition du Comité ;

**Considérant** que chaque membre adhérent du Syndicat Intercommunal de l'Alpage du SENEPLY doit désigner deux représentants appelés à siéger au sein du Comité ;

**Considérant** que selon les statuts, le maire de chacune des communes est membre de droit du Comité ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de SAINT-AREY au sein du Comité du SI de l'Alpage du SENEPLY ;

Madame la Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal de l'Alpage du SENEPLY, le conseil municipal doit désigner un second délégué afin de permettre à la commune de participer aux réunions du Comité, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire : **Mme Anne STUTZ, maire**

Date de transmission de l'acte: 26/03/2026

Date de reception de l'AR: 26/03/2026

038-213803612-DE\_020\_2026-DE

A G E D I

**DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire: M. Guy BACCOLI, adjoint au maire** .

**PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

**AUTORISE** Madame la Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Intercommunal de l'Alpage du SENEPY, et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Anne STUTZ  
Président de séance

Claire MEGIAS  
Secrétaire de séance